

Conférence de l'AIPCR, Durban 2003

Auteurs :

La production de ces directives sont le fruit d'un projet conjoint entre le Département des Routes du Botswana (*Roads Department of Botswana*) et l'Administration nationale des Routes de Norvège, dans le cadre d'un programme de coopération institutionnelle financé par NORAD, l'Agence norvégienne de coopération au développement, et le gouvernement du Botswana.

M^{me} Judith S. Nwako

Ministre des Transports et des Télécommunications, Département des Routes du Botswana
Private bag 0026, Gaborone, Botswana. Télécopieur +267314278.

M. Alphus Kgosi, anciennement au Département des Routes du Botswana, actuellement dans le secteur privé.

M^{me} Gyda Grendstad et M. Kjell Ottar Sandvik,

Administration nationale des Routes de Norvège, Direction générale des Routes publiques,
Postboks 8142, NO-0033 Oslo Dep. Télécopieur +47 22 07 36 79.

Mél. : gydagr@vegvesen.no.

Commiittee :

Session C20 Développement avisé

Sous-thème :

Constitution d'une capacité institutionnelle pour le développement et la gestion des routes

Thème de la présentation:

Planification et étude d'impact des infrastructures routières sur l'environnement – Manuel

Département des Routes, République du Botswana

Presenté par :

M^{me} Judith S. Nwako

Ministry of Works Transport and Telecommunications, Roads Department of Botswana,
Private bag 0026, Gaborone, Botswana. Télécopieur +267314278.

Résumé

« Planification et étude d'impact des infrastructures routières sur l'environnement – Manuel »

Les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) réalisées au Botswana par le passé, l'étaient sans aucune directive, ce qui donnait lieu à des rapports d'évaluation dont le contenu, la qualité et l'étendue étaient très variables.

C'est en ayant conscience de ces défauts que les Directives pour la planification et l'évaluation de l'impact des infrastructures routières sur l'environnement (*Guidelines for Planning and Environmental Impact Assessment of Road Infrastructure*) ont été élaborées. Elles ont pour objectif de faciliter la conception d'une vaste plateforme pour la prise de décision au cours du processus de planification, et d'en assurer la transparence vis-à-vis des communautés concernées.

L'évaluation d'impact sur l'environnement consiste en une appréciation des incidences prévisibles tant bénéfiques que néfastes. Elle a pour but de contribuer à dégager les mesures d'atténuation nécessaires et les alternatives possibles pour optimiser les impacts positifs tout en réduisant et en limitant les incidences négatives. Le résultat final du processus d'évaluation de l'impact sur l'environnement vise à une meilleure compréhension des liens entre le développement des infrastructures de transport, la société civile et les ressources naturelles.

L'évaluation d'impact sur l'environnement doit faire partie intégrante du processus de planification des projets routiers, et ce, aux différents niveaux de détail des étapes de pré-faisabilité, de faisabilité et de conception détaillée. Le manuel présente une orientation technique concernant le niveau de détail des évaluations d'impact sur l'environnement à chaque étape de la planification.

Les projets routiers posent souvent des problèmes de conflits d'intérêts. Les évaluations d'impact sur l'environnement sont, sous ce rapport, un instrument utile pour documenter les divers impacts et les différents intérêts en présence, en fournissant ainsi une base comparative, *transparente* et chiffrée assortie d'une obligation de rendre compte, qui permette d'aboutir à la recommandation ou à l'adoption de l'une des solutions disponibles. Le manuel met l'accent sur la consultation.

Les directives insistent également sur la participation et la consultation du public, à chaque étape du processus de planification, avec les parties intéressées. La consultation est importante pour mettre en valeur les aspects bénéfiques du projet routier et en réduire les effets négatifs. La transparence et l'obligation de rendre compte sont aussi des instruments essentiels dans le processus de planification, car elles permettent d'éviter les revers dus aux décisions prises sans véritable consultation.

La méthode d'évaluation d'impact sur l'environnement, décrite dans ce manuel, est une appréciation systématique des avantages (bénéfices) et désavantages (coûts) pertinents que généreront des solutions de tracés alternatifs pour un nouveau projet de route ou d'amélioration d'une route existante, indépendamment de l'unité de mesure, c'est-à-dire du point de savoir s'ils sont mesurables en unité monétaire ou non.

Les impacts qui peuvent être traduits en termes monétaires, par exemple en gains de temps, sont traités dans une analyse ordinaire coûts-avantages. Les impacts non monétisés, comme par exemple les impacts sur les vestiges archéologiques, sont traités de façon systématique et décrivent la *valeur* du profit et l'*amplitude* des impacts. Sur la base de la valeur et de l'amplitude, l'*importance relative* de l'impact est estimée par rapport à la valeur.

Le manuel donne également des conseils et propose des méthodes indiquant comment comparer les impacts tant monétisés que non monétisés, et comment débattre d'une recommandation de tracé et en justifier le choix.

Communication

« Planification et étude d'impact des infrastructures routières sur l'environnement – Manuel »

Introduction

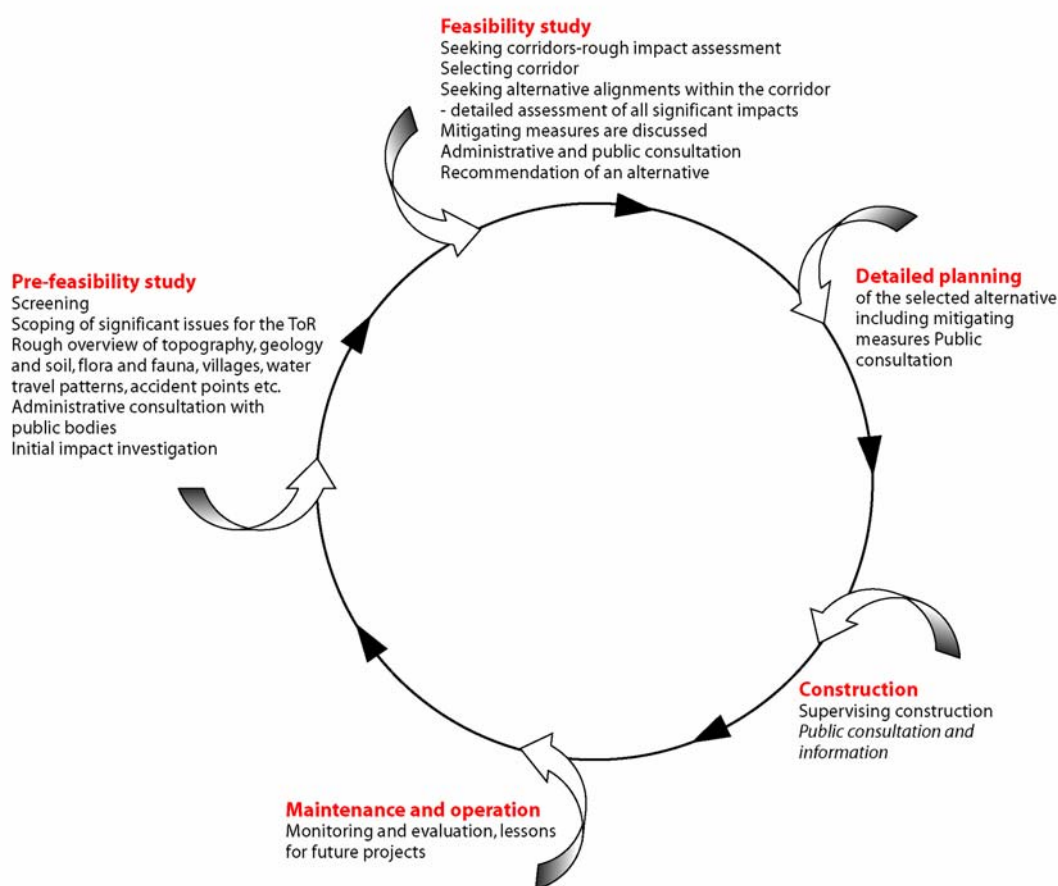
Les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) réalisées au Botswana par le passé, l'étaient sans aucune directive, ce qui donnait lieu à des rapports d'évaluation dont le contenu, la qualité et l'étendue étaient très variables.

C'est en ayant conscience de ces défauts que les Directives pour la planification ,et l'évaluation de l'impact des infrastructures routières sur l'environnement (*Guidelines for Planning and Environmental Impact Assessment of Road Infrastructure*) ont été élaborées. Elles ont pour objectif de faciliter la conception d'une vaste plateforme servant à la prise de décision au cours du processus de planification et permettant d'en assurer la transparence vis-à-vis des communautés concernées.

L'évaluation d'impact sur l'environnement consiste en une appréciation des incidences prévisibles tant bénéfiques que néfastes. Elle a pour but de contribuer à dégager les mesures d'atténuation nécessaires et les alternatives possibles pour optimiser les impacts positifs tout en réduisant et en limitant les incidences négatives. Le résultat final du processus d'évaluation de l'impact sur l'environnement vise à une meilleure compréhension des liens entre le développement des infrastructures de transport, la société civile et les ressources naturelles.

L'évaluation d'impact sur l'environnement comme partie intégrante du processus de planification

L'évaluation d'impact sur l'environnement doit faire partie intégrante du processus de planification des projets routiers, et ce, aux différents niveaux de détail des étapes de pré-faisabilité, de faisabilité et de conception détaillée. Le manuel présente une orientation technique concernant le niveau de détail des évaluations d'impact sur l'environnement à chaque étape de la planification.



Cycle de projet et comment intégrer l'EIE à la planification, la construction et la réalisation d'un projet de route.

Les projets routiers posent souvent des problèmes de conflits d'intérêts. Les évaluations d'impact sur l'environnement sont, sous ce rapport, un instrument utile pour documenter les divers impacts et les différents intérêts en présence, en fournissant ainsi une base comparative, *transparente* et chiffrée assortie d'une obligation de rendre compte, qui permette d'aboutir à la recommandation ou à l'adoption de l'une des solutions disponibles. Le manuel met l'accent sur la consultation. Les directives insistent également sur la participation et la consultation du public, à chaque étape du processus de planification, avec les parties intéressées. La consultation est importante pour mettre en valeur les aspects bénéfiques du projet routier, et en réduire les effets négatifs. La transparence et l'obligation de rendre compte sont aussi des instruments essentiels dans le processus de planification, car elles permettent d'éviter les revers dus aux décisions prises sans véritable consultation.

La méthode d'évaluation d'impact sur l'environnement, décrite dans ce manuel, est une appréciation systématique des avantages (bénéfices) et désavantages (coûts) pertinents que généreront des solutions de tracés alternatifs pour un nouveau projet de route ou d'amélioration d'une route existante, indépendamment de l'unité de mesure, c'est-à-dire du point de savoir s'ils sont mesurables en unité monétaire ou non.

Les impacts qui peuvent être traduits en termes monétaires, par exemple en gains de temps, sont traités dans une analyse ordinaire coûts-avantages. Les impacts non monétisés, comme par exemple les impacts sur les vestiges archéologiques, sont traités de façon systématique et décrivent la *valeur* du profit et *l'amplitude* des impacts. Sur la base de la valeur et de l'amplitude, *l'importance relative* de l'impact est estimée par rapport à la valeur.

Les impacts non monétisés sont estimés en combinant :

La valeur du profit + L'amplitude de l'impact



L'importance relative de l'impact

On y trouve des conseils sur comment apprécier la valeur du profit, et sur l'amplitude de l'importance relative des impacts.

Aperçu des questions pertinentes pour les projets routiers au Botswana :

Questions à inclure dans une EIE	Méthode d'évaluation
<p>Questions monétaires Gains de temps Gains en coûts opérationnels de véhicules Bénéfices dus au trafic généré Gains en coûts engendrés par les accidents</p>	<p>Analyse coûts-avantages</p>
<p>Questions non monétaires Ressources géologiques Agriculture Eaux de surface Vestiges archéologiques et autres vestiges historiques Biophysique – faune sauvage et végétation Incidences esthétiques Nuisance sonore et pollution locale de</p>	<p>L'importance relative des impacts est évaluée en combinant la valeur du profit et l'amplitude des impacts. L'importance relative peut s'étendre sur une échelle de quatre plus à quatre moins en passant par zéro. ---- 0++++</p>

l'air Environnement social – effets sur la vie de la communauté	
Effets à court terme durant la construction	Liste récapitulative

Le manuel donne également des conseils et propose des méthodes indiquant comment comparer les impacts tant monétisés que non monétisés, et comment débattre d'une recommandation de tracé et en justifier le choix.